



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : MM/2022-04/16072

Paris, le 22 AVR. 2022

Monsieur Arnaud PEYRONNET
Président de NASCO
11 Rutland Square Edinburgh
EH1
2AS Scotland UK

Monsieur le Président,

Par courrier du 31 janvier, vous invitez la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, à rejoindre l'organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) pour renforcer la coopération et le dialogue relatifs à la conservation du saumon.

Je partage votre inquiétude sur la situation du saumon, dont la dégradation est constatée par le CIEM, compte tenu d'un effort de pêche important dans l'Atlantique Nord. Comme vous, je suis très attachée, sur la base des avis scientifiques, à ce que les captures soit les plus faibles possible, dans un objectif de durabilité de la pêche et en tenant compte des facteurs socio-économiques.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, la France a ainsi décidé de renforcer l'encadrement de la pêche, en raccourcissant la période d'ouverture de la pêche, du 1er mai au 21 juillet, et en plafonnant le nombre de licences de pêche récréative à 80 en 2021. Ce plafond est désormais inscrit dans un arrêté préfectoral.

De plus, les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon ne pratiquent aucune pêche commerciale hors ZEE.

La France souhaite ainsi maintenir son statut d'observateur à l'OCSAN. Elle souhaite également continuer à échanger étroitement avec votre organisation sur toutes les améliorations envisageables pour renforcer la préservation du stock de saumon, que ce soit en terme de contrôle au débarquement et à la vente, de programme scientifique ou encore de limite de captures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Annick GIRARDIN